

ACTION URGENTE

MEXIQUE. LA PROTECTION DES DROITS DES FEMMES MENACÉE

Le 23 avril 2020, le gouvernement mexicain a suspendu le financement de plusieurs programmes, notamment celui des foyers pour les femmes autochtones et afro-mexicaines (Casas de la Mujer Indígena o Afromexicana - CAMI), afin de faire face à la pandémie de COVID-19. Ces foyers apportaient un soutien direct aux victimes de violences et menaient un travail de prévention. Le gouvernement n'a pas été transparent quant à la manière dont ces coupes budgétaires pouvaient affecter d'autres programmes apportant un soutien et des soins aux femmes victimes de violences. Nous demandons au gouvernement de veiller à ce que tous les programmes de protection des femmes contre les violences disposent de suffisamment de fonds pour continuer leur travail vital.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

Olga María del Carmen Sánchez Cordero Dávila
Ministre de l'Intérieur

Abraham González 48, Juárez,
Cauhtémoc, 06600

Ciudad de México, CDMX

secretario@segob.gob.mx

Twitter : @M_OlgaSCordero @SEGOB_mx

Madame la Ministre,

J'ai appris que le gouvernement mexicain avait suspendu son soutien financier aux Casas de la Mujer Indígena o Afromexicana (CAMI) en raison de la pandémie de COVID-19. Nous saluons les efforts déployés par le gouvernement pour répondre à la pandémie, mais la protection des droits des femmes reste toutefois essentielle en cette période et doit être une priorité pour le ministère. La réduction des fonds alloués aux CAMI et à d'autres services œuvrant à la prévention de la violence et proposant un soutien ou des soins aux femmes victimes de violences met des milliers de femmes mexicaines en danger et entrave leur droit de vivre sans subir de violences.

Nous vous demandons instamment de faire en sorte que le ministère fasse de la protection des droits des femmes une priorité, en veillant à ce que suffisamment de ressources soient allouées aux CAMI et à d'autres programmes destinés à la protection des femmes contre la violence pendant la pandémie.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération,

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Le Secrétariat exécutif du Système national de sécurité publique (SESNSP) a recensé 26 171 appels d'urgence concernant des cas de violences contre des femmes en mars 2020, quand les premiers cas de COVID-19 sont apparus et l'appel au confinement a été lancé dans le pays. En février, 21 727 appels avaient été recensés. En avril et mai 2020, le nombre d'appels recensés était de 21 722 et 19 975 respectivement.

Le 23 avril, le président a annoncé des coupes du budget fédéral en 2020, destinées à atténuer les conséquences socio-économiques du COVID-19. Ces réductions budgétaires ont déjà eu de graves conséquences pour plusieurs programmes sociaux, notamment ceux destinés à lutter contre les violences liées au genre dans le pays.

Les ressources pour le programme de soutien aux populations autochtones, dont font partie les foyers pour les femmes autochtones et afro-mexicaines (Casas de la Mujer Indígena o Afromexicana - CAMI), ont été temporairement suspendues. En raison de cette suspension, près d'un tiers de ces établissements ont cessé de fournir les soins complets qu'ils fournissaient jusqu'à mai, ce qui porte un coup au droit des femmes autochtones et afro-mexicaines de vivre sans subir de violences et à leur accès à la justice.

Le gouvernement n'a pas encore précisé si ces restrictions budgétaires toucheraient d'autres programmes de soins et de soutien pour les femmes victimes de violences et d'autres programmes en faveur des droits des femmes, ni dans quelle mesure.

Les services fournis par les foyers pour les femmes autochtones et afro-mexicaines permettent à ces femmes de faire valoir leurs droits. Ils sont un espace dans lequel les femmes autochtones et/ou afro-mexicaines bénéficient de soins et d'un soutien acceptables culturellement. Ces foyers sont gérés dans le respect des questions de genre et de droits humains et œuvrent à la prévention de la violence contre les femmes et à la promotion des droits sexuels et reproductifs.

LANGUES À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : espagnol

Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 10 août 2020

Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : Casas de la Mujer Indígena o Afro-Mexicana et d'autres organisations de protection des droits des femmes

LIEN VERS L'AU PRÉCÉDENTE : N/A